

AVIS DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques -SIAME-

- Soumission des acquéreurs du bloc de contrôle à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société SIAME

- Dépôt par les acquéreurs du bloc de contrôle d'un projet d'offre publique d'achat visant le reste du capital de la SIAME

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par Mr Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau sus-visé, a autorisé l'opération d'acquisition de bloc suivante :

- Société visée : Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques -SIAME-

- Acquéreurs : Mohamed Hédi Ben Ayed, Mohamed Saidane, Fakher Ben Ayed, Youssef Ben Ayed, Samir Ben Ayed, Lassaad Ben Ayed, Ahmed Ben Ayed, Ahmed Charfi, Ridha Charfi, Khaled Mnif, Mokhtar Mhiri, Khaled Abdelkafi, Mongi Jelassi, COTUNAL, SNCI, PROSID, INTERMETAL, CCPS, PROSID SUD, SOTIC, PROSID CENTRE, SGTM

- Cédants :

- * Société Tunisienne d'Equipement -STEQ- détenant 4 388 628 actions représentant 31,26% du capital
- * Jamel Arem détenant 869 405 actions, représentant 6,19% du capital
- * Express Ascenseur détenant 816 641 actions, représentant 5,82% du capital
- * PIMA détenant 703 318 actions, représentant 5,01% du capital
- * My Car détenant 138 670 actions, représentant 0,99% du capital
- * Consult International détenant 223 710 actions, représentant 1,59% du capital
- * Flower détenant 340 775 actions, représentant 2,43% du capital
- * Lamia Arem détenant 22 240 actions, représentant 0,16% du capital
- * Baya company détenant 1 700 actions, représentant 0,01% du capital
- * Mehdi Arem détenant 100 actions
- * Walid Arem détenant 100 actions
- * Baya Arem détenant 70 actions

- Nombre d'actions objet de la cession : 7 505 357 actions SIAME représentant 53,46% du capital de la société

- Prix de cession : 1,300 dinar par action de nominal 1 dinar

- Intentions des acquéreurs :

- Restructurer la société en focalisant son activité sur son métier principal par la cession des participations hors exploitation, représentant près de 10% de son actif,
- Rationaliser la gestion de la société en supprimant des opérations intergroupe à faible marge et en adoptant une gestion des dépenses plus rigoureuse,
- Développer l'activité de la société aussi bien sur le marché local que sur le marché international dont notamment le marché algérien,
- Renouer la société avec la réalisation de bénéfices substantiels et améliorer sa notoriété sur le marché boursier et auprès du grand public.

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre les acquéreurs du bloc de contrôle à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la SIAME qu'ils ne détiennent pas, soit 6 499 513 actions représentant 46,29% du capital de la SIAME et ce, aux mêmes conditions de prix de 1,300 dinar l'action et pendant une période de 10 jours de bourse.

En réponse à la décision du Conseil du Marché Financier sus-mentionnée, un projet de lancement d'une offre publique d'achat de la part des acquéreurs du bloc de contrôle visant le reste du capital de la SIAME, a été déposé au Conseil du Marché Financier en date du 3 novembre 2009, par l'intermédiaire en bourse la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation -TSI-.

La date d'ouverture de l'offre publique d'achat sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier et fera l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle sus-visée.

La cotation de la valeur SIAME sera reprise à partir du jeudi 5 novembre 2009.